

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

29 juin 2013 – 144 avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET

Sont présents : Anthony Elkaim, Nadir Allouache, Christian Robert, Hervé Coutelas, Guillaume Kerner, Franck Soupin, Serge Guilhou, Christian Barret, Jean-Roger Dimur, Saïd Mezine, Patrice Santero, Philippe Deliac, Jean-Luc Guétrot, Marcel David, Bruno Briand, Sylvie Sirerol, Raynald Amadei.

Représentés : Brice Chambard, Erick Romeas, Kouider Sabour.

Absents excusés : Sabine Tessier, Leïla Gramhi.

Gérard Santoro (DTN par intérim) est présent.

Le président Elkaim ouvre la séance à onze heure trente et remercie l'ensemble des membres du Comité Directeur pour leur présence et leur participation.

Madame Sylvie SIREROL est proposée comme secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité

La séance débute par le vote du procès verbal du dernier comité directeur.

Voté à l'unanimité

➤ **1 /Point sur la délégation et le CNOSF**

Le Président revient sur le renouvellement de nos délégations de pouvoir accordé par notre ministère de tutelle le 22 mai 2013 (parution aux JO du 4 juin 2013 n° SPOV1313107A) pour les disciplines Kick Boxing et Boxe thaï-Muaythai.

Depuis le 23 mai 2013 notre fédération a intégré le Comité National Olympique et Sportif Français, en tant que membre provisoire (pour une période de deux ans).

Le Président remercie l'ensemble du Comité Directeur ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré depuis ces deux années et rappelle que nous devons être digne de la confiance que nous a accordé l'Etat ainsi que le mouvement sportif.

➤ 2/Convention d'objectif avec le Ministère

Le président nous informe du courrier reçu par le directeur des sports en date du 12 juin dernier mentionnant une baisse de 55 K€.

Mr Santoro prend la parole et nous communique les points suivants :

Les conventions d'objectifs subissent actuellement une baisse de 7%. Notre fédération accuse une baisse d'environ 30%.

La somme allouée est de : 163 K€

Le financement concerne la formation (35K€), l'action médicales (5K€), et la somme restante est attribuée à l'action n°1 « sport pour tous/développement féminines... »

Pas de financement sur l'action n°2 étant donné que nous ne sommes pas reconnu en haut niveau.

Mr Santoro nous informe avoir déposé un dossier pour le haut niveau.

Il attire également notre attention sur le recours déposé au Conseil d'Etat contre le Ministère fait par la fédération pour la délégation et que d'après les conseils d'un juriste de sa connaissance avec qui il s'est entretenu il serait souhaitable d'arrêter l'actuelle procédure et de déposer un nouveau recours sur les deux disciplines pour lesquelles la délégation n'a pas été accordée, à savoir le full contact et le K1 rules.

Le Comité Directeur prend acte de sa remarque.

➤ 3/Ouverture poste de DTN

Le président informe le comité directeur du courrier émanant de Mr le directeur des sports concernant l'ouverture du poste de DTN le 14 juin 2013. A ce titre, un courrier a été adressé au Ministère afin d'établir le profil du futur DTN souhaité par la fédération.

Un appel à candidature sera établi prochainement par le Ministère des Sports.

➤ 4/ Présentation et approbation des réformes (compétitions, grades, arbitrage)

Comme il a été annoncé lors du dernier comité directeur, un comité de pilotage a été mis en place sous la direction du secrétaire général monsieur Christian Robert, épaulé pour la circonstance par Mr Médéric Chapitoux DTN adjoint. Deux réunions se sont déroulées : une

dans le sud de la France (La grand Motte), l'autre à Paris (IDF) en présence des responsables de commissions sportives, du secrétaire général, du Président et du 1er vice-président ainsi que du DTNA.

Ces deux réunions ont permis de faire une synthèse des travaux et propositions qui ont été finalisés lors de la dernière réunion de travail le jeudi 20 juin 2013 au siège de la fédération. Lors de cette dernière réunion le DTN par intérim Mr Gérard Santoro était présent.

Création de collèges nationaux

Création d'un collège de hauts gradés regroupant les référents pour chaque discipline.

Création d'un collège des officiels pour les activités du kick-boxing (application de la réglementation de la fédération internationale WAKO).

Création d'un collège des officiels en Boxe thaï/Muay Thaï (application de la réglementation de la fédération internationale IFMA).

Modification des catégories d'âges

Alignement sur les fédérations internationales

Catégorie juniors : 16/18 ans

Catégorie séniors : +18 ans

Autorisation des compétitions uniquement à partir de 8 ans (poussin)

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

Modification des catégories de poids

Alignement sur les fédérations internationales

Mr Santoro souligne que des modifications sur les catégories de poids doivent être apportées dans les tableaux de réforme afin de se conformer aux catégories internationales. Ces modifications ont été apportées aux nouveaux règlements.

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

Séparation des deux formats de compétitions

- Format casqué-protégé (amateur)

Kick-Boxing : 3x2 – 1 minute de repos – pour les juniors et les séniors A et B H/F, 5 jours de repos obligatoire entre les compétitions

Boxe Thaï /Muay thaï : 3x2 – 1 minute de repos – pour les juniors H/F, 5 jours de repos obligatoire entre les compétitions (plastron, coudières et casque obligatoire)

3x3 – 1 minute de repos – pour les séniors B H/F, 5 jours de repos obligatoire entre les compétitions (plastron, coudières et casque obligatoire)

3x3 – 1 minute de repos – pour les séniors A H/F, 5 jours de repos obligatoire entre les compétitions (coudières et casque obligatoire)

- Format pro

12 jours incompressibles de repos entre chaque compétition.

Alignement pour le kick-boxing et la boxe thaï/muay thaï sur la réglementation de la WAKO Pro, de la WMC ou toute autre fédération conventionnée par la FFSCDA, notamment sur le nombre de reprises et le temps de récupération entre les reprises.

En boxe thaï /muay thaï 5 reprises de 3 minutes avec une minute trente de récupération entre chaque reprise (non casqué et port de coudières obligatoire).

Pour le kick-boxing (non casqué + protections en fonction de la discipline), le nombre de reprises et du temps de récupération entre chacune dépendra si les rencontres sont avec ou sans titre.

Trois filières de compétitions

1/Filière « assaut ou light» des poussins aux vétérans. Les assauts se déroulent uniquement sur tatamis et en aucun cas sur ring. Une seule classe par catégorie de poids et d'âges.

2/ Filière « combat » pour les juniors (une seule classe) et pour les séniors dans toutes les catégories avec deux classes : classe B et classe A en accord avec les réglementations WAKO et IFMA.

Après 10 victoires en classe B, le licencié passe en classe A. Après 5 victoires en classe A, le licencié peut, soit rester dans le format amateur en classe A, soit passer dans le format pro.

Aucun changement de filière n'est possible en cours de saison sportive.

Le champion de France de classe B ou classe A peut passer directement au niveau supérieur sans conditions de nombre de victoires.

3/ Filière « pro »

La saison prochaine, pour accéder à cette classe, les personnes qui ont déjà boxé, devront faire un dossier de demande d'accession qui sera étudié en commission.

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

Répartition des ligues en 6 zones

Zone nord-ouest (Bretagne, pays de Loire, Centre et Normandie)

Zone nord-est (Nord-Pas de Calais, Picardie, Champagne Ardennes, Lorraine, Alsace, Franche-Comté et Bourgogne)

Zone Ile de France (IDF)

Zone sud-ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou Charente, Limousin)

Zone sud-est (Rhône-Alpes, Auvergne, PACA, Languedoc-Roussillon et Corse)

Zone Dom-Tom (Tous les Dom-Tom)

Une période de transition d'une saison est accordée à la Ligue Ile de France, le temps nécessaire aux départements IDF d'organiser leurs championnats départementaux. Toutefois un seul qualifié par catégorie de poids, d'âge et de classe.

Organisation des championnats et coupes régionales laissée à l'initiative des ligues (un seul qualifié par catégorie de poids, d'âge et de classe pour les championnats de zones).

Organisation des championnats de zones – pluridisciplinaires ou le cas échéant par deux disciplines (un seul qualifié par catégorie de poids, d'âge et de classe pour les championnats de France).

Organisation des championnats nationaux – pluridisciplinaires ou le cas échéant par deux disciplines.

Les championnats de Boxe thaï/Muay Thaï se dérouleront séparément sauf pour des raisons de contraintes logistiques, de disponibilité de salle et au cas où les ligues demandent à mutualiser les disciplines.

Cette nouvelle organisation permettra entre autre de réduire les coûts pour les ligues. Actuellement les frais liés à l'organisation des compétitions représentent un pourcentage important du budget des ligues.

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

Matériel de protection

Proposition de suppression du plastron pour les enfants en K1 Rules et full-contact, le plastron est maintenu en Boxe thaï-Muay Thaï.

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

Redéfinition du calendrier

Les ligues devront organiser leurs Coupes régionales ainsi que leur championnats régionaux entre le 15 septembre et le 20 décembre.

Championnats de zones entre janvier et février.

Championnats de France avant le 15 mai.

Coupe de France avant le 15 juin (accessible uniquement aux vainqueurs des compétitions fédérales)

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

Mise en place de trois qualifications de juge/arbitre

Officiel assaut/éducatif

Officiel amateur

Officiel gala (sans protection) – avec formation de la fédération concernée

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

Mise en place du pointage des juges pour les disciplines du kick-boxing en format scoring machine ou comptage manuel

La fédération va s'équiper de scoring machines.

Pour les championnats régionaux et les coupes régionales le pointage se fera par compteur manuel.

En championnat de zones, la fédération fournira les scoring machine.

Pour les compétitions nationales (coupe de France et championnat de France), le pointage se fera par scoring machine.

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

Qualifications obligatoires des coaches et soigneurs (coins de ring)

Coach : BMF2

Soigneur : BMF1

Il appartient au superviseur de s'en assurer, en demandant les passeports des coaches et soigneurs.

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

Réforme des grades

Elle sera placée sous l'autorité du département formation

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

➤ 5/ Fonctionnement des disciplines associées

Ces disciplines ne bénéficiant pas de la délégation, il est proposé au comité directeur, dans la suite du projet général de réforme des compétitions, les modifications suivantes de leur fonctionnement :

Pour le chaussefight, proposition de fonctionner uniquement en gala

Pour la boxe Boji, proposition de fonctionner uniquement en gala et de devenir une discipline assimilée à la boxe Thai.

Pour la lutte contact, proposition de fusionner avec le pancrace. Disparition de l'intitulé discipline lutte contact à terme.

Pour le pancrace, proposition de se calquer sur les disciplines délégataires pour les formats de compétitions (amateur/pro).

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

➤ **6/ Passeport fédéral, dossier affiliation 2013/2014, tenue des officiels**

Présentation du passeport sécurisé avec QR code. Différentes couleurs sont proposées selon l'âge et le niveau de pratique (loisir/assaut/combat casqué/combat non protégé).

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

Tenue des officiels

La fédération va commander des polos qui seront vendus aux officiels
Un polo sera inclus dans le forfait formation

Prix de vente proposé : 15,00 euros

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

➤ **7/ Equipementier**

Proposition de rencontrer d'autres équipementiers. Prévoir un appel d'offres avec la possibilité d'avoir plusieurs partenaires.

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

➤ **8/ Proposition de demande d'autorisation de manifestation sportive**

Proposition des procédures suivantes pour la demande d'autorisation d'organisation d'un gala (envoi des dossiers par les organisateurs) :

Toutes les demandes d'autorisation de gala doivent être envoyées à la fédération dans le délai exigé.

Le président de ligue a un avis consultatif.

Pour être habilité à organiser un gala ou toute autre manifestation sportive, il faut justifier d'un minimum de 35 licenciés.

Le numéro de Siret sera exigé.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas traité et sera renvoyé à l'organisateur.

Délais

Gala pro :

90 jours avant la manifestation si présence de titre

60 jours sans titre

Gala amateur (classe A et B) :

60 jours

Tarification des taxes pour les galas

Gala pro :

700 euros sans titre

1500 euros avec titre Europe

2000 euros avec titre intercontinental et monde

Important : la taxe s'applique pour chaque titre

Lorsque les organisations ne comportent pas plus de deux combats pro sans titre, les taxes ne seront pas appliquées. Dès l'instant qu'un combat se fait pour un titre, la tarification des taxes s'applique.

Même tarification des ceintures pour les disciplines non délégataires.

Gala amateur (protections totalité des rencontres) :

Pas de taxe

Les ceintures débouchant sur des titres de champion (Europe, Intercontinental, Monde) des fédérations internationales reconnues par la FFSCDA sont autorisées.

Pour les autres ceintures, aucune appellation de type champion national, européen, intercontinental, mondial, ne sera autorisée.

Proposition de non autorisation de délivrance de ceintures privées par les organisateurs lors des galas. Seules les ceintures débouchant sur des titres internationaux couverts par une fédération internationale reconnue par la FFSCDA seront autorisées.

D'ici la fin de saison, une réunion sera faite avec les représentants des fédérations internationales pour établir des conventions partenariales. A l'issue de la réunion, une convention de partenariat sera signée entre les fédérations internationales et la FFSCDA. Seules les fédérations internationales signataires pourront couvrir des titres sur le sol Français.

Mise au vote des procédures
Résultat : votées à l'unanimité

Continuité de l'affiliation d'un club à l'euro symbolique

Uniquement pour toute nouvelle création de club dans l'année.

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

Licences

Interdiction de prise de licence d'un adhérent dans plusieurs clubs.

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

Mutation

Pas de mutation de club en cours de saison pour les licenciés sauf sur accord des parties (licencié, entraîneur et président de club).

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

Cumul des fonctions

Le cumul des fonctions au niveau des commissions nationales n'est plus autorisé (exemple : président de ligue, responsable de commission)

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

De ce fait, il a été demandé à Mr Serge Guilhou de faire un choix entre sa fonction de président de ligue Languedoc-Roussillon et celle de responsable national du Full contact. Mr Guilhou fera part de sa décision après réflexion.

Par ailleurs, dans un souci de transparence et en accord avec le président de la fédération, Mr Guillaume Kerner, responsable de la commission Muay Thai – Boxe Thai de la FFSCDA,

aux vues des ses nouvelles responsabilités au sein de la fédération internationale en tant que représentant de la WPMF en France, a décidé de rester au sein du comité directeur mais d'abandonner ses responsabilités au sein de la commission Muay Thai – Boxe Thai de la FFSCDA.

Mr Kerner souligne qu'il a été particulièrement heureux d'assumer ses responsabilités au sein de la commission Boxe Thai /Muay Thai et d'avoir pu contribuer au développement de cette discipline qui lui est chère.

➤ **9/ Embauches fédérales**

Proposition des embauches fédérales suivantes :

Un chargé de communication (master 2),

Un chargé de suivi des compétitions/galas, et enregistrement/gestion des licences,

Cinq conseillers techniques de zones, chargés d'épauler les conseillers techniques de ligues, d'aider au montage des dossiers de subventions, organisation des championnats de zones...

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

➤ **10/ Championnat d'Europe amateur WAKO 2014**

Le sujet sera abordé ultérieurement dans l'attente d'une décision de la FI.

➤ **11/ Organisation administrative de la fédération et rôle du contrôleur de gestion**

Le bureau lors de sa réunion du 31 mai 2013 avait chargé le DTNA de poursuivre la réorganisation des services au sein de la FFSCDA.

Suite à son analyse, le bureau a décidé d'être épaulé par un contrôleur de gestion afin d'optimiser le fonctionnement fédéral, le cabinet Conseil MCE a commencé à intervenir depuis le 20 juin.

➤ **12/ Point sur les championnats de France Elite à l'Ile de la Réunion**

Réussite sportive, cependant le bilan désastreux plonge la ligue dans une situation financière extrêmement critique.

Proposition de demande de mise sous tutelle de la ligue le temps nécessaire pour clarifier la situation et accompagner sa Présidente et son Comité Directeur dans cette difficulté.

Proposition soumise au vote
Résultat : votée à l'unanimité

➤ **13/ Procédure de contentieux**

Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

➤ **14/ Questions diverses**

Aucune question

Le président clôture la réunion du Comité Directeur à 17H05.

Le Président
Anthony ELKAIM



Le Secrétaire
Christian ROBERT

